



SESSION PLENIERE DU 13 OCTOBRE 2020

DES VACANCES POUR TOUTES ET TOUS. QUEL AVENIR POUR LE TOURISME SOCIAL EN PAYS DE LA LOIRE ?

La CGT ne peut qu'être très attentive à une étude dont l'objectif est d'identifier des leviers servant le droit de toutes et tous à accéder à des vacances de qualité.

Rédigée avant la crise sanitaire, elle comporte une annexe qui en souligne les conséquences connues à l'heure actuelle sur le secteur du tourisme, et du tourisme social en particulier.

**La CGT a voté le rapport.**

### **LA CONTRIBUTION DU CESER (TÉLECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER)**

L'étude est partie d'une définition du tourisme social positionné sur **un champ d'activités non lucratif, le plus souvent associatif, et relevant de l'économie sociale et solidaire**, rappelant que le tourisme social n'est pas la composante au rabais d'un tourisme à deux vitesses, il se veut au contraire de portée universelle.

Partant de rappels historiques sur le **rôle des vacances**, elle dresse un portrait du tourisme social en Pays de la Loire. Elle souligne les **inégalités** qui perdurent face au taux de départ en vacances.

Elle revient ensuite sur les évolutions des modèles socio-économiques et des publics des structures du tourisme social, et les **difficultés rencontrées par le secteur**. Pourtant, pour le CESER, le tourisme social constitue un enjeu social, sociétal et éducatif pour le « vivre ensemble ». Il est ancré dans le territoire.

La contribution évoque ensuite des nouveaux modèles et des solutions d'avenir, avec l'enjeu de consolider l'**emploi** et développer les parcours de formation, et des nouveaux modes de fonctionnement. Il s'agit aussi pour le CESER d'accueillir de nouveaux publics. Enfin, elle rappelle que les risques dus au **changement climatique** doivent être anticipés.

Elle émet enfin des recommandations autour de cinq axes :

⇒ Le tourisme social, une filière professionnelle à valoriser

Le CESER propose notamment de mettre en place une politique régionale et interrégionale de **formation professionnelle** adaptée aux enjeux et incitative.

⇒ Un modèle socio-économique à ajuster sans dénaturer le projet social fondateur

Le CESER propose de **distinguer immobilier et activités**, dans de nouvelles formes de partenariats à imaginer, et de **déployer une activité toute l'année** reposant sur de nouvelles stratégies, un ancrage territorial renforcé et une mutualisation des moyens.

⇒ Un soutien des politiques publiques territoriales adapté au tourisme social  
Le CESER propose notamment de maintenir le régime de la **subvention publique** dans tous les aspects du tourisme social et de bâtir un plan régional pour **le droit aux vacances pour toutes et tous**, tout au long de la vie (à destination des jeunes et des seniors en particulier).

⇒ Activité touristique, territoire et développement durable  
Il s'agit notamment pour le CESER de prendre en compte l'acculturation aux **risques environnementaux** dans le tourisme social.

⇒ Communication du tourisme social : des moyens modernes au service d'un projet social profondément d'actualité.  
Le CESER préconise notamment de communiquer sur le tourisme social **de manière plus professionnelle** avec le soutien des partenaires.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT**

La CGT remercie Alexia et Sophie pour la qualité de cette étude, que nous voterons, et pour leur entrain pour mener à bien ce travail collectif avec une très bonne participation de l'ensemble de la commission 7.

Nous partageons l'idée que le tourisme social nécessite **un soutien particulier des politiques publiques**, car il a vocation à répondre à l'enjeu du départ en vacances pour toutes et tous ; départ qui, avec l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs permet de faire société.

Conscients des conséquences de la crise sanitaire, nous partageons l'idée d'avoir une **attention très particulière sur les emplois**, y compris ceux des travailleurs saisonniers et des étudiants, dont la précarité financière risque de s'accroître – même si la CGT revendique d'abord une allocation d'autonomie pour tous les étudiants, gage d'égalité pour mener à bien leurs études. La prolongation du dispositif de chômage partiel est à examiner, en s'assurant aussi du maintien des emplois de la part des entreprises.

Nous devons être vigilants également sur la **formation du salariat**, d'aujourd'hui et de demain, dans le secteur du tourisme social. Un projet sécurisation des parcours professionnels des saisonniers du tourisme, comme l'a fait la région Auvergne Rhône-Alpes avec les missions locales et les employeurs du tourisme social, y compris dans la conjoncture actuelle, ne pourrait se faire qu'avec l'implication de notre Région.

L'idée développée dans le rapport du CESER, de **dissocier le foncier des activités** nous laisse perplexes. Nous considérons que la maîtrise du patrimoine par les associations du tourisme social est une garantie de pouvoir le gérer dans le respect des contenus et des valeurs qu'elles défendent pour le partage et la mixité sociale, au service de la population. Le patrimoine du tourisme social doit s'inscrire au cœur du tissu économique et social, en lien avec les collectivités territoriales et en privilégiant l'emploi local. Nous approuvons donc le choix d'un grand nombre d'instances de représentations des personnels, CSE, COS, CAS, d'acquiescer des centres de vacances.

Parce qu'il est d'utilité publique, **ce patrimoine a besoin d'être aidé** pour garantir sa pérennité comme son développement. Le désengagement de l'État, des

entreprises, les limitations des subventions imposées par les règles européennes, mettent ce patrimoine en danger. L'aide au tourisme social doit concerner aussi bien, d'une part l'aide à la personne pour permettre à tous de partir en vacances, que qu'autre part l'aide à la pierre. Les dispositifs existants, tels le fonds tourisme social investissements, doivent être redynamisés ou adaptés selon les besoins sur le terrain.

De manière générale, **l'accès aux vacances pour tous a été abandonné par les pouvoirs publics**, le tourisme social est le grand oublié d'une politique touristique tournée vers la rentabilité, et visant d'abord les étrangers apporteurs de devises. Le rattachement du secrétariat au tourisme au ministère des affaires étrangères est symptomatique de cette orientation. Celle-ci se retrouve dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de 2016, où l'expression « tourisme social » est totalement absente et dont qui s'oriente d'abord vers l'international.

Enfin, le CESER a rédigé une note additionnelle à l'étude prenant en compte les **conséquences connues de la crise sanitaire** sur le secteur du tourisme social. Nous en partageons globalement la teneur, tout en soulignant nos plus grandes réserves sur les colos apprenantes. Concernant l'idée du Grenelle du tourisme, on ne peut que partager le souhait d'une implication plus forte de la Région dans ce domaine et en particulier pour le soutien du tourisme social. Toutefois, nous considérons que le soutien au tourisme pour tous doit faire l'objet d'une politique globale que seul l'État peut porter, au risque du développement d'inégalités entre les territoires.

### **QUELQUES PROPOS TENUS EN SEANCE :**

#### **Secteur du tourisme :**

La situation du secteur du tourisme social se dégrade. Les annulations de séjours se multiplient. Plusieurs associations de la Région sont en cessation de paiement. Un centre qui ferme, ce sont des gens qui ne partent pas en vacances, ce sont des emplois qui disparaissent, ce sont des pans de l'activité qui disparaissent.

Les prêts nécessitent un remboursement que toutes les structures ne pourront pas honorer.

#### **Chambre des métiers :**

Pour les artisans, la vitalité d'un secteur touristique social est importante à deux titres : l'artisanat est un secteur avec des salaires souvent modestes, sans accès aux CE ; c'est aussi une source d'activité pour les entreprises.

**VOTES : la contribution a été adoptée par 81 voix pour et 2 abstentions.**

*Membre de la délégation la délégation CGT au CESER ayant participé à l'élaboration de cette contribution : Marie-Laure Hermouet, Didier Robert, Olivier Guix, Yvic Kergroac'h. Merci également à Géraldine Foreau et Émilie Frigout, de l'association Loisirs et Tourisme 72, d'avoir accepté d'être auditionnées par le CESER.*